



# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FLOORBALL



**REGLEMENT OFFICIEL  
SAISON 2018/2019**

**AVENANT N°1**

# 1. Préambule

En accord avec le paragraphe § 2.5.3. Evolutions possibles du « Règlement du Championnat de France de Floorball Nationale 1 , Nationale 2 ,Division 3, saison 2018/2019 », et après consultation des équipes, la commission compétitions propose l'avenant ci-après afin d'ajuster le projet de playoffs de troisième division et d'apporter quelques précisions sur la deuxième phase de Nationale 2 :

En Nationale 2, la modification consiste en une modification des informations apportées sur la durée des rencontres dans le règlement initial. S'ajoute à cela la précision apportée concernant la pénalité de l'équipe 2 des Tigres du Grésivaudan.

En Division 3, la modification consiste en une suppression du système de tirage au sort et en un aménagement géographique de la première phase. S'ajoute à cela l'introduction d'un tirage au sort pour la deuxième phase.

## 2. Modification en Nationale 2

### 2.1. Durée des rencontres

Tous les matchs de Play-offs de Nationale 1 et Nationale 2 se disputeront en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral.

Les rencontres de Poule Haute et Poule Basse se joueront en 3 périodes de 20 minutes, temps continu, avec les mêmes exceptions qu'en saison régulière (cf. article 2.3.3).

Les demi-finales d'ascension (cf article 2.4.1.2) se joueront en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral.

### 2.2. Poule Basse

Comme le stipule le règlement (cf. article 2.4.1.2), « les équipes conservent les points acquis lors des rencontres de saison régulière contre les équipes du même demi-tableau. Par conséquent, les points de pénalité attribués à l'équipe 2 des Tigres du Grésivaudan pour la saison régulière n'entrent plus en ligne de compte.

La poule basse présente ainsi le classement ci-dessous avant le début des rencontres :

1. Impacts de Tours 1, 8 points, différence de buts de +16.
2. Griffons d'Oc, 6 pts, +1.
3. Tigres IGF 2, 5 pts, +12.
4. Grizzlys du Hainaut, 4 pts, +2.
5. Trolls d'Annecy 2, 1 pt, -13.
6. Le Mans floorball, 0 pt, -18.

## 3. Modification playoffs Division 3

### 3.1. Rappel et modification apportée

*Les équipes « 2 » ou « 3 » des différents clubs engagés peuvent participer aux Play-offs.*

Qualification des 3 premiers de chaque poule + le meilleur 4e.

$\Leftrightarrow$  5 poules x3 équipes + 1 = 16 équipes

*Pour compenser la présence de 6 équipes dans la poule D3 Sud-Est, la détermination du meilleur 4ème sera établie en neutralisant les scores face à l'équipe classée 6ème dans cette poule.*

- 1ère phase de playoffs D3 : 1/8 de finale + 1/4 de finale + matchs de classement (en 2 lieux différents en simultanés, matchs en temps continu)
  - le samedi : 4 matchs de 1/8 de finale dans chaque lieu
  - le dimanche : 2 matchs de 1/4 de finale\*\* + 2 matchs de classement "fin de tableau" \*\*\*

*Un tableau complet des Huitièmes et des Quarts de finale sera établi ~~par tirage au sort~~ **en fonction des poules géographiques** et communiqué officiellement dans les plus brefs délais suivant le dernier match du dernier jour de Saison Régulière de Division 3. ~~Ce tirage au sort sera réalisé par la Commission des Compétitions.~~*

*L'organisation de la première phase est développée dans le paragraphe § 2.2. du présent document.*

\*\*match de 1/4 de finale

$\Leftrightarrow$  les équipes vainqueur continuent en 1/2 finale

$\Leftrightarrow$  les équipes perdantes sont classées entre les rangs 5 à 8.

\*\*\*match de classement "fin de tableau"

$\Leftrightarrow$  les équipes ayant perdu en 1/8 sont "classées" entre la 9e et la 16e place.

$\Leftrightarrow$  les équipes qui gagnent leur match de classement sont alors entre les rangs 9 et 12

$\Leftrightarrow$  les équipes qui perdent leur match de classement sont alors entre les rangs 13 et 16

• 2nde phase de playoffs D3 :

(matchs en temps effectif intégral)

- le samedi : 2 matchs de 1/2 finale

- le dimanche : match pour la 3<sup>e</sup> place + Finale

*Les deux finalistes de D3 sont automatiquement promus en N2 (sauf s'il s'agit d'équipe "réserve" d'un club ayant déjà une équipe en N2).*

*Le classement à l'issue des Play-Offs servira de référence sportive dans tous les cas de réclamation, de repêchage, ou encore de refonte du championnat pour la saison suivante.*

*L'organisation de la deuxième phase est développée dans le paragraphe § 2.3. du présent document.*

## 3.2. Organisation de la première phase

### 3.2.1. Répartition géographique des huitièmes de finale

*Les équipes issues des poules Ouest et Sud-Ouest disputeront leurs huitièmes de finale à Brest. Les équipes issues des poules Est et Sud-Est disputeront leurs huitièmes de finale à Nancy.*

*Les équipes issues de la poule Nord seront réparties selon les cas suivants :*

- **Cas 1 :** le meilleur 4<sup>ème</sup> est issu de la poule Ouest ou Sud-Ouest.
  - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> de la poule Nord joueront à Nancy.
  - Le 2<sup>ème</sup> de la poule Nord jouera à Brest.
- **Cas 2 :** le meilleur 4<sup>ème</sup> est issu de la poule Est ou Sud-Est.
  - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> de la poule Nord joueront à Brest.
  - Le 2<sup>ème</sup> de la poule Nord jouera à Nancy.
- **Cas 3 :** le meilleur 4<sup>ème</sup> est issu de la poule Nord.
  - La Commission Compétition procédera à un tirage au sort qui enverra le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> de la poule Nord dans deux lieux différents.
  - Le 3<sup>ème</sup> de la poule Nord accompagnera le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> accompagnera le 1<sup>er</sup>.

### 3.2.2. Tableau des huitièmes de finale

*Le tableau des huitièmes de finale sera établi selon le schéma suivant :*

- **Classement des équipes par plateau et place respective.**
  - Un classement pour les équipes qui joueront à Nancy.
  - Un classement pour les équipes qui joueront à Brest.
- **Sur chaque plateau :**
  - Groupe 1 : aux rangs : "1", "2", (et "3" le cas échéant) les équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule.
  - Groupe 2 : aux rangs : ("3" le cas échéant), "4", "5", les équipes classées 2<sup>ème</sup> de leur poule.
  - Groupe 3 : aux rangs : "6", "7", (et "8" le cas échéant) les équipes classées 3<sup>ème</sup> de leur poule.
  - (Groupe 4) : au rang "8" l'équipe classée meilleure 4<sup>e</sup>.

*Les rangs seront attribués en fonction du nombre de points acquis en saison régulière.*

- **Organisation des rencontres :**
  - Huitième 1 (H1) : "1" vs "8"
  - Huitième 2 (H2) : "2" vs "7"
  - Huitième 3 (H3) : "3" vs "6"
  - Huitième 4 (H4) : "4" vs "5"

Dans le cas où l'adversaire direct est issu de la même poule, on procède alors à une inversion.

*Ex : "1" et "8" proviennent de la même poule => remplacement "1" vs "7" et "2" vs "8".*

L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.

### **3.2.3. Tableau des quarts de finale**

*Le tableau des quarts de finale sera établi selon le schéma suivant :*

- Q1 = vainqueur H1 vs vainqueur H4  $\Leftrightarrow$  ("1" vs "8") vs ("4" vs "5")
- Q2 = vainqueur H2 vs vainqueur H3  $\Leftrightarrow$  ("2" vs "7") vs ("3" vs "6")
  
- Cl3 = perdant H1 vs perdant H4  $\Leftrightarrow$  ("1" vs "8") vs ("4" vs "5")
- Cl4 = perdant H2 vs perdant H3  $\Leftrightarrow$  ("2" vs "7") vs ("3" vs "6")

*L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.*

## **3.3. Organisation de la deuxième phase**

*Les affiches des demi-finales seront tirées au sort par la Commission Compétition.*

*Un demi-finaliste issu d'un quart de finale joué à Nancy rencontrera un demi-finaliste issu d'un quart de finale joué à Brest.*

*L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.*